

FORMATION ACTEUR A LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP IBC : INDUSTRIE-BATIMENT-COMMERCES)

Pré requis :

Pas de prérequis

La durée :

14 heures

Nombre de participants :

6 minimum, 12 maximum

Objectifs :

- Rendre le salarié/employé acteur de sa propre prévention
- Identifier les risques de son activité
- Observer et analyser les situations de travail dangereuses
- Participer à la maîtrise des risques

Public :

Tout salarié/employé du secteur IBC, industrie, bâtiment, commerce

Programme :

Accueil, présentation du formateur et des stagiaires

Présentation des objectifs, du programme, de la méthode et de la certification

Compétence 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Compétence 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourus

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Compétence 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort à travers la manutention de charges inerte

Evaluation et certification des compétences - Bilan

Méthodes pédagogiques :

L'action de formation PRAP s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences. En ce sens, le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. L'efficience de cette action reposera par conséquent sur une coordination et une gestion rigoureuse de ce parcours qui associe le stagiaire, le responsable de l'entreprise et l'animateur habilité.

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par le réseau prévention

Evaluation :

- Contrôle continu
- Fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS
- Validation des compétences
- Certificat acteur PRAP IBC valable 2 ans